

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°CC/2016.00568**

**RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA CODEI (COMMISSION  
DEPARTEMENTAL DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION)**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 25 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 92

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 112

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,  
Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,  
M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN,  
M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN,  
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS,  
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD,  
Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET,  
M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,  
Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN,  
M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,  
Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET,

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 12 décembre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20161123-D20160056811-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161212

Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Lionel SAUGUES,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, Mme Marie-Hélène THOMAS,  
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,  
Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
Mme Catherine CHAPRON donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Rémy GUYOT,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,  
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Babette LUYA,  
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Marc ROSIER donne pouvoir à Mme Annick ROATTINO,  
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Michel BEAL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Henri BOUTHEON,  
Mme Hélène BRUYERE, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Michelle GALLAND, M. Roland GOUJON,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, M. Florent PIGEON,  
Mme Joelle RICARD, Mme Christine ROUX, M. Maurice VINCENT

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016**

### **RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA CODEI (COMMISSION DEPARTEMENTAL DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION)**

Les **Commissions Départementales de l'Emploi et de l'Insertion (CODEI)** concourent à la mise en œuvre des orientations de la politique publique de l'emploi et de l'insertion professionnelle et des décisions du Gouvernement en la matière.

*Elles sont régies par les dispositions des articles 8 et 9 du décret n° 2006-665 du 07 juin 2006.*

La Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion est présidée par le Préfet. Elle comprend :

1. des représentants de l'Etat, notamment le Directeur départemental de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle et le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ;
2. des élus, représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, dont un membre du Conseil Départemental, élu par ce Conseil, un membre du Conseil Régional, élu par ce conseil, et des élus, représentants de communes et des établissements publics de coopération intercommunale du département ;
3. des représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs ;
4. des représentants des organisations syndicales de salariés, représentatives au niveau national, désignés par leurs confédérations respectives ;
5. des représentants des chambres consulaires ;
6. des personnes qualifiées désignées par le Préfet en raison de leur compétence dans le domaine de l'emploi, de l'insertion et de la création d'entreprise.

Au sein de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion sont instituées deux formations spécialisées compétentes respectivement dans le domaine de l'emploi et dans le domaine de l'insertion par l'activité économique (le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique – CDIAE).

Les collectivités territoriales sont membres du CDIAE.

Le conseil départemental de l'insertion par l'activité économique a pour missions :

1. d'émettre les avis relatifs aux demandes de conventionnement des employeurs et aux demandes de concours du fonds départemental pour l'insertion ;
2. de déterminer la nature des actions à mener en vue de promouvoir les actions d'insertion par l'activité économique. A cette fin, il élabore un plan d'action pour l'insertion par l'activité économique et veille à sa cohérence avec les autres dispositifs concourant à l'insertion, notamment le programme départemental d'insertion et les plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

Sur le Département de la Loire ces commissions sont animées par l'Unité Départementale de la DIRECCTE par délégation du Préfet de la Loire.

Saint-Etienne Métropole est membre de cette commission et participe au CDIAE Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique, représentée par le service PLIE.

La DIRECCTE procède au renouvellement des membres de la CODEI et de ses deux formations et demande à Saint-Etienne Métropole de bien vouloir désigner le représentant de Saint-Etienne Métropole.

Un agent de Saint-Etienne Métropole sera également nommé pour participer à cette commission en tant que suppléant.

La participation de Saint-Etienne Métropole à cette commission, et principalement au CDIAE, est pertinente du fait de l'engagement de la Communauté Urbaine sur les questions de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique.

Saint-Etienne Métropole s'implique auprès des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique dans le cadre de financement (PLIE) et de leur mobilisation dans le cadre de clauses d'insertion dans les marchés publiques.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

**Monsieur le Président présente la candidature proposée.**

Il s'agit de Monsieur Gilles ARTIGUES.

**Monsieur le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats.**

Il constate l'absence d'autre candidature.

**Le Conseil de Communauté désigne à l'unanimité :**

- **Monsieur Gilles ARTIGUES comme représentant de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CODEI).**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**